



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

États-Unis

Question écrite n° 42099

Texte de la question

Dans sa parution du 4 juin 2004, l'International Herald Tribune fait état d'un projet des États-Unis d'Amérique de réduire le nombre de militaires américains stationnés en Europe. Notamment, les deux divisions stationnées en Allemagne seraient remplacées par une seule brigade équipée de blindés légers sur roues et des unités aériennes quitteraient également leurs bases européennes. Même si les autorités américaines préparaient ces transfères pour des raisons tenant à leur stratégie, on ne peut que s'interroger sur les conséquences que cela pourrait avoir sur l'engagement américain pour la défense et la sécurité de l'Europe. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à M. le ministre des affaires étrangères si le Gouvernement français a été consulté par l'administration américaine sur ce projet et quelle est la position de la France à son égard.

Texte de la réponse

Le nombre de militaires américains stationnés en Europe s'élève actuellement à environ 110 000 hommes, dont 70 000 en République fédérale d'Allemagne. Les autorités américaines ont évoqué à l'OTAN des projets de réexamen de l'implantation et des effectifs de leurs troupes en Europe, justifiés par la nécessité d'adapter leur dispositif hérité de la guerre froide au nouvel environnement stratégique. La France n'est pas directement concernée par ces projets encore à l'étude à Washington, dans la mesure où nous n'accueillons pas de bases américaines sur notre sol. L'adaptation du dispositif américain n'affecte pas l'engagement des États-Unis pour la défense et la sécurité en Europe. Cet engagement de défense collective, à travers l'Alliance atlantique, a été réaffirmé par les Alliés lors du sommet de l'OTAN à Istanbul les 28 et 29 juin derniers.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42099

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4564

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6753